

# TOULOUSE

4 et 5 juin 1982  
(École Nationale du Cadastre)

## 6<sup>e</sup> Colloque Technique de l'Association Française de Topographie

# "DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC"

Sous la Présidence de M. le Professeur BOUYSSOU  
Professeur à la Faculté de Droit de Toulouse

### PROGRAMME

#### Vendredi 4 juin

de 8 H 30 à 9 H 45 : Accueil des participants  
de 10 H 00 à 13 H 00 : Ouverture du Colloque  
Exposé introductif  
Discussion  
— Déjeuner à l'École —  
de 15 H 00 à 18 H 00 : Évocation de cas concrets et discussions.  
— Pour les accompagnants : visite de la ville.  
— SOIRÉE LIBRE —

#### Samedi 5 juin

de 9 H 00 à 11 H 00 : Suite des évocations de cas concrets et des discussions.  
de 11 H 00 à 12 H 00 : Allocutions de clôture  
de 12 H 00 à 13 H 00 : Vin d'honneur  
à 13 H 30 : Déjeuner (sur inscription)  
à l'Aéroport de TOULOUSE-BLAGNAC II.

### INTERVENTIONS

- Allocution d'Accueil par M. Francis Delebecque, Directeur de l'ENC, Président Régional de l'AFT.
- Ouverture du Colloque par M. Robert Vincent, Président de l'AFT.
- **Exposé introductif** : Confusion des idées et différences de conception en matière de domaniabilité publique, par M. Roger Schaffner, Vice-Président de l'AFT, responsable de la Commission 6.
- **Exposé général** : Définition juridique, consistance physique et statut du domaine public, par Mme Bonnefous, Inspecteur principal des Impôts, Ministère du Budget, Sous-direction des Domaines.

#### Évocation de cas concrets

- Différence entre l'état de fait et l'état de droit, par M. Parmentier, Professeur à l'École Nationale du Cadastre, Toulouse,
- Superposition et imbrication de domaines public et privé, par Christian Lagarde, Chef de la Cellule Technique Foncière de l'EPA de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise.
- Définition du domaine concédé aux chemins de fer, par M. Jacques Vincent, Géomètre DPLG, Docteur en Urbanisme, Chef d'Étude SNCF.
- Définition du domaine public naturel ; rivières et fleuves domaniaux, par M. Pierre Second, Chargé d'Étude à la Direction Départementale de l'Équipement des Bouches-du-Rhône.
- Les alignements, par M. Alain Rambour, Géomètre-expert à Châtelleraut.
- Définition physique et topométrique des limites d'emprise, par Yves Alajouanine, Ingénieur ESGT, Société Wild + Leitz, Lyon.

- **CONCLUSION** par M. le Professeur BOUYSSOU

Les organisateurs se réservent le droit de retenir d'autres exposés et de décider de leur présentation orale au Colloque ou uniquement de leur parution dans la Revue XYZ, en accord avec le Comité de lecture.